**NOYELLES SOUS LENS**

**SAMEDI 11 MAI 2024 de 9h à 17h**

**20ème VIDE GRENIER**

Une image contenant clipart, symbole, Graphique, dessin humoristique

Description générée automatiquement

Organisée par l’Echiquier Noyellois

Inscriptions : compléter la fiche au verso, l’adresser à l’Echiquier Noyellois, accompagnée du règlement par **chèque** (à l’ordre de l’Echiquier Noyellois) ou en espèces.

Quelques points à respecter pour le bon déroulement :

* Entrée des véhicules de 7h30 à 9h
* Aucune sortie de véhicule avant 17h
* Les emplacements sont attribués par les organisateurs
* Les exposants doivent respecter les emplacements notifiés
* La ville de Noyelles sous Lens est engagée dans une démarche environnementale et de tri des déchets. Il appartient à chaque exposant de laisser son emplacement propre avant de partir
* L’installation des stands aura lieu entre 7h30 et 9h. Passé ce délai, aucun véhicule, sauf véhicule de sécurité, ne sera admis dans l’enceinte de la manifestation jusqu’à 17h

Permanences pour les inscriptions au local de l’Echiquier Noyellois (17 place Auguste Gallet), à côté de l’institut BCBG :

* De 18h30 à 19h30 les mercredis 27 mars, 3 avril, 10 avril, 17 avril, 24 avril, 1er mai et 8 mai
* De 10h30 à 11h30 les samedis 13 avril, 20 avril, 27 avril et 4 mai

Contact et renseignements au **07-56-87-96-00**

Infos sur Facebook : L’échiquier Noyellois

**A compléter entièrement**

**Vide grenier de Noyelles sous Lens 11 mai 2024**

Renseignements exposants

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Mail : Téléphone :

N° immatriculation du véhicule utilisé :

Pièce d’identité (entourer la mention utile) : CNI Passeport Permis de conduire

N° délivrée le

Par

Nombre d’emplacements de 4 mètres : ( 5 € les 4 m)

N° d’emplacement(s) désiré(s) :

**Règlement par chèque à l’ordre de l’ « Echiquier Noyellois »**

Paiement joint :

* Chèque n° d’un montant de
* Espèces pour un montant de

Déclare sur l’honneur :

* L’exactitude des informations fournies
* Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)
* Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l’année civile (article R321-9 du code pénal)

Fait à le

Signature :

* Entrée du public gratuite
* Buvette et petite restauration sur place
* Horaires : 9h à 17h
* Contact et renseignements au **07-56-87-96-00**